



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN PARKING VEGETALISE AU CENTRE VILLE – 2 AVENUE CAMILLE DESMOULINS – A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (A.E.S.N.)

N° 2024 - 078

Livry-Gargan, le 01 AOUT 2024

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet d'aménagements et les travaux nécessaires à réalisation du nouveau parc de stationnement en Centre-Ville ;

Considérant que la ville de Livry-Gargan affirme sa volonté de gérer les eaux pluviales à la parcelle afin de répondre à plusieurs enjeux dont :

- **Respect du cycle de l'eau** avec une gestion des eaux de ruissellement à la parcelle avec une noue végétalisée ;
- **Réduction à la source des écoulements** de temps de pluie ;

Plus précisément, sur ce point, l'objectif de la ville de Livry-Gargan est de réduire à la source le volume des eaux pluviales canalisées vers les ouvrages d'assainissement :

- En augmentant la surface de revêtements perméables soit :
 - 704 m² de surfaces de parkings semi-perméables (dalles alvéolaires gravillonnées)
 - 103m² de surfaces semi-perméables (dalles alvéolaires enherbées)
- En augmentant la capacité de stockage à ciel ouvert gérée par ruissellement direct
- En permettant l'infiltration directe dans les sols
- En plantant 7 arbres, 175 mètres de haie, sur une surface pleine terre de 541 m² d'espaces verts et noue.

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir un concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie la participation financière de 138.446 €

Participation de l'agence pour la commune de Livry-Gargan :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2024 (non récupération de la TVA)	Montant des dépenses TTC 2024	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux			Aides publiques		
Réalisation d'un parking végétalisé en centre-ville	553.785 €	664.542 €	AESN (Agence de l'Eau Seine/Normandie)	138.446 €	25 %
			Préfecture de Seine-Saint-Denis Fonds vert	110.757 €	20 %
			Région Île de France 100 Îlots de fraîcheur	193.825 €	35 %
			Commune de Livry-Gargan	110.757 €	20 %
			dont Fonds Propres	110.757 €	
TOTAL	553.785 €	664.542 €		553.785 €	100,00%

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240801-2024-078-AR
Date de télétransmission : 01/08/2024
Date de réception préfecture : 01/08/2024